



Extrait du Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie d'Aix-Marseille

<http://www.snalc.org/snalc2015/spip.php?article473>

Nouvelle note de service encadrant les activités d'UNSS

- Actualités - 2016/2017 -



Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

Nouvelle note de service encadrant les activités d'UNSS

Par [Jean-Paul FALZON](#)

Secrétaire national du SNALC à l'EPS

La note de service 2016-043 du 21 mars 2016 (parue au BO n°13 du 31 mars 2016) réaffirme la promotion du sport scolaire comme objectif affirmé par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République. Au programme, un rappel très clair des textes déjà existants mais aussi la création d'un échelon de gestion de l'UNSS au niveau académique. Nous incitons vivement chaque professeur d'EPS à en prendre connaissance.

Participation des enseignants d'EPS à l'organisation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires

- Redéfinition précise de cette participation concernant l'ensemble des corps enseignants et des personnels non titulaires susceptibles d'intervenir dans l'enseignement de l'EPS (y compris les personnels de ces mêmes corps chargés des remplacements) en vue de cette organisation et de ce développement.
- Volume horaire de 3 heures forfaitaires.
- Pratique d'APS avec alternance entraînements/rencontres/compétitions
- Apprentissage des responsabilités (jeune officiel), éducation à la citoyenneté (assemblée générale-comité directeur)
- Projet d'AS servant aussi à la continuité école-collège puis collège-lycée

Participation des enseignants d'EPS au développement du sport scolaire au niveau des districts - des départements - des académies

- Districts UNSS (rien de nouveau) : le rôle primordial du district UNSS et du coordonnateur de district est néanmoins rappelé et souligné
- Au niveau départemental et académique
 - a- les directeurs des services régionaux UNSS sont nommés en qualité de conseillers techniques auprès des recteurs et affectés au sein des services académiques à compter de la rentrée 2016
 - b- les enseignants d'EPS peuvent également être chargés auprès des autorités académiques de la politique de développement du sport scolaire au niveau départemental auprès des IA-DASEN, au niveau académique auprès des recteurs en tant que conseillers techniques. Le recrutement sur dossier a lieu après publication nationale des postes vacants ou susceptibles de l'être. Le directeur de l'UNSS adresse son avis sur les candidats aux recteurs qui peuvent constituer des commissions de sélection, composées de représentants du ministère et de l'UNSS.

Les collègues envisageant de postuler doivent impérativement prendre connaissance de la note de service.